

*Initiatives ministérielles*

L'Accord du lac Meech permet de ramener le Québec dans le giron constitutionnel à des conditions tout à fait raisonnables.

Maintenant, le Québec a accepté de bon gré la Constitution. Il a reconnu la légitimité de la Charte des droits et libertés.

Mais le processus est loin de s'arrêter là. D'autres négociations constitutionnelles se dérouleront, mais avant, il faudra clore le débat actuel.

Pourquoi, à cet instant précis, l'Accord du lac Meech revêt-il une si grande importance pour l'histoire du Canada?

En 1984, les électeurs ont donné au premier ministre Mulroney pour mandat de faire en sorte que le Québec signe la Constitution. En 1985, la population québécoise élisait le premier ministre Bourassa pour qu'il entreprenne des négociations fondées sur cinq points.

Par la suite, les premiers ministres des provinces ont accepté de se donner pour priorité de ramener le Québec à la table des négociations constitutionnelles en se basant sur ces cinq points. Les premiers ministres en étaient arrivés à une entente au lac Meech, en 1987; il était convenu que cette entente respecte le principe de l'égalité des provinces.

• (1620)

L'Accord du lac Meech reconnaît la réalité selon laquelle le Québec est une société distincte. Il donne droit de regard aux provinces et les institutions de la Fédération comme la Cour suprême. Il affirme le pouvoir du gouvernement du Canada de mettre sur pied des programmes à frais partagés dans des domaines qui relèvent de la compétence exclusive des provinces, et le droit des provinces de ne pas participer à ces programmes et d'obtenir une indemnisation équitable pourvu qu'elles exécutent des programmes qui soient conformes aux objectifs nationaux.

Enfin, l'Accord reconnaît la nécessité de passer à la prochaine étape de la réforme constitutionnelle de mettre un terme aux activités prévues pour les années 1980 afin que nous puissions vaquer à celles des années 1990.

Monsieur le Président, nous en sommes à un point stratégique du processus de ratification. Les enjeux sont élevés. Ce moment de notre histoire est critique. En engageant le dialogue avec les Canadiens par l'intermédiaire du Comité spécial de la Chambre des communes, nous pourrons assurer aux Canadiens que leur Constitution reflétera fidèlement les valeurs qui leur sont communes.

[Traduction]

Lorsque l'Accord du lac Meech a été élaboré la première fois, j'étais députée à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique. Cette province a toujours joué un rôle positif sur la scène constitutionnelle au Canada. En 1985, dans un discours à Montréal, le premier ministre de la Colombie-Britannique à l'époque, M. Bennett, a déclaré que le Canada était comme un filet et que, lorsqu'une pression était exercée sur certaines de ses parties, les autres les soutenaient et le tout formait un support. L'ensemble engendrait de la force qui était l'essence de tout le pays. En même temps, il a fait observer que, à son avis et de celui de beaucoup de Britanno-Colombiens, le fait français au Québec était assuré d'une meilleure protection dans le cadre de la Confédération.

Les Britanno-Colombiens sont comme les Québécois, jaloux de leurs droits provinciaux, mais en fin de compte engagés vis-à-vis de la nation. Le premier ministre Vander Zalm a récemment présenté des propositions visant à sauver l'Accord du lac Meech. Ces propositions ont été présentées dans l'esprit que la Colombie-Britannique a toujours manifesté sur la scène nationale.

Je suis d'accord avec ce processus de consultation publique parce que j'ai parlé de l'accord du lac Meech à des auditoires de toute la province. J'ai découvert que, partout où j'ai pu expliquer ce qu'était l'accord, les gens de la Colombie-Britannique étaient très réceptifs. Ils ont accepté l'accord et ils y croient avec toute l'impartialité qui les caractérise.

En tant que Canadienne de l'Ouest, je crois que l'Accord du lac Meech est avantageux pour l'Ouest et pour l'ensemble du pays. Il prépare la voie à un Canada plus fort où un gouvernement fédéral vigoureux travaille de concert avec des provinces fortes, et non en contradiction avec elles, et où toutes les provinces seront traitées également.

L'accord garantit que l'importante question de la réforme du Sénat figurera à l'ordre du jour des conférences annuelles sur la Constitution. Il reconnaît par ailleurs à toutes les provinces une voix égale au chapitre, alors que la formule d'amendement actuelle accorde un veto conjoint au Québec et à l'Ontario. Certains se demandent pourquoi les premiers ministres provinciaux n'ont pas donné leur assentiment à la réforme du Sénat en 1986, mais je pense qu'il est juste de dire que même à l'heure actuelle, le consensus n'a pas été réalisé quant au caractère ultime de cette réforme. C'est un aspect sur lequel le premier ministre Filmon du Manitoba a beaucoup insisté.